



compte rendu d'hospitalisation

Par **steph56**, le **27/06/2019** à **18:40**

Bonjour,

j'ai été greffé d'un rein le 30 mars 2019. Au bout de 6 jours, soit le vendredi 05 avril, certaines agrafes ont été retirées ainsi que les 2 redons et la sonde urinaire. Le samedi 06 avril vers 23h00, j'ai été transféré dans le service néphro normal, et le dimanche 07 avril la cicatrice s'est ouverte. Ils ont dû prévenir l'urologue de service pour intervenir en chambre (point de suture et agrafes de nouveau) sous anesthésie locale sans Méopa (Gaz relaxant demandé par moi et refusé par l'urologue pendant l'intervention).

Il n'y a aucunes traces, de ces interventions survenues après la greffe du 30 mars 2019, sur le compte rendu d'hospitalisation du 29 mars au 10 avril 2019.

J'aimerais que cela soit indiqué dans mon compte rendu ??

Merci d'avance, en attendant votre réponse.

Cordialement

M. ALLAIN

Par **Visiteur**, le **27/06/2019** à **19:53**

Bonjour

Le document de sortie d'hospitalisation est un des éléments nécessaires pour assurer la continuité des soins entre l'hôpital et la ville. Il s'inscrit aussi dans l'organisation de la transition entre l'hôpital et le domicile .

Sur cette base, vous exigez par L,/AR que ce document doit être complété, faute de quoi vous saisissez les autorités compétentes.

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/communication-dossier-medical-hopital-public-3245.htm>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12210>

Par **steph56**, le **28/06/2019** à **08:46**

Bonjour,

quelles sont les autorités compétentes pour ma demande ?

Cordialement